

sur la promotion culturelle, celle-ci est devenue l'attribution d'un ministère de plein droit dont la première année complète d'activité a été 1975-76. Ce ministère est l'un des deux ministères qui ont été créés lors de la scission de l'ancien ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs; l'autre est le ministère des Loisirs, des Parcs et de la Faune. Le ministère de la Culture compte deux divisions, celle des ressources historiques et celle de la promotion culturelle. La Division de la promotion culturelle s'occupe des arts de la scène, des arts visuels, du cinéma et des arts littéraires, des services de bibliothèque, des installations culturelles, du patrimoine culturel, des salles de spectacles et du Conseil de la censure.

Les programmes de la Division visent à fournir au public l'occasion de voir ce qu'il y a de mieux en fait de tournées de spectacles et d'expositions d'œuvres d'art et à dispenser des cours de formation à intervalles réguliers à divers spécialistes, notamment aux enseignants, aux bibliothécaires et aux directeurs de musique. Des ateliers et des conférences donnent aux intéressés une formation portant sur tous les aspects du théâtre. La Division accorde plus de \$250,000 par an pour aider des personnes qui désirent poursuivre leur formation dans une discipline artistique quelconque. L'Alberta Art Foundation, créée en 1972, dispose de \$50,000 par an pour acheter des œuvres d'art et des pièces d'artisanat de l'Alberta. Le budget global pour l'année terminée le 31 mars 1977 dépassait \$7 millions.

Un nouveau programme de \$2.5 millions pour le développement des bibliothèques permet d'exploiter un réseau de bibliothèques centrales, régionales, municipales et locales, des services bibliographiques et des services à l'intention des handicapés. Des subventions sont accordées pour favoriser la création littéraire au moyen d'une formation professionnelle et d'ateliers d'écrivains. Des concours sont organisés en vue de couronner le meilleur ouvrage dans chacun des domaines suivants: roman, non fiction et histoire régionale.

Le Jubilee Auditorium du Sud de l'Alberta à Calgary et celui du Nord de l'Alberta à Edmonton sont des installations multifonctionnelles identiques renfermant chacune un théâtre de 2,762 places, quatre salles de réunion et une salle d'exposition. En avril 1975, un important programme décennal de \$200 millions a été lancé en vue d'aménager des installations de loisirs culturels à divers endroits de la province.

La Direction de l'héritage culturel accorde des subventions à des groupes ethnoculturels; la Division a collaboré à la création d'un Conseil du patrimoine culturel. Aux termes du Programme d'aide à la formation linguistique, une aide financière est offerte aux écoles ethnoculturelles exploitées en dehors des heures régulières de classe.

Le Conseil de la censure cinématographique de l'Alberta qui relève de la Division sur le plan administratif, délivre des permis pour tous les films autorisés dans la province.

Colombie-Britannique. En 1967, une loi créait le Fonds culturel de la Colombie-Britannique. Elle prévoyait une dotation de \$5 millions, dont les intérêts serviraient à stimuler le développement culturel de la population de la province. En septembre de la même année, on instituait un comité consultatif chargé d'examiner les demandes de subventions culturelles et de recommander au ministère des Finances le versement des sommes nécessaires. Le montant de la dotation a été porté à \$10 millions en 1969, à \$15 millions en 1972 et à \$20 millions en 1974. Le produit de la Western Canada Lottery Foundation est utilisé, en partie, pour soutenir les activités culturelles dans la province.

Un organe consultatif, le Conseil des Arts de la Colombie-Britannique, a été institué en novembre 1974 pour formuler des recommandations au gouvernement provincial relativement à l'octroi de subventions culturelles par le Fonds.

Jusqu'au 31 décembre 1976, le Fonds avait accordé des subventions d'une valeur totale de près de \$9.5 millions pour appuyer des activités culturelles dans toute la province. Il apporte également un certain soutien financier à l'École nationale de théâtre, à l'Orchestre national des jeunes et au Centre canadien de la musique.

Des subventions d'une valeur totale de \$2.4 millions ont été accordées au cours de l'année financière 1976-77. Sur ce montant, environ 70% ont été attribués à d'importantes organisations sans but lucratif telles que les orchestres symphoniques, les sociétés d'art dramatique et les compagnies d'opéra. Environ 15% des sommes versées